

Paris, le 14 août 2024

*Réf. : SYN/GJ/MPB N°30-2024*

Monsieur le Directeur Général,

Par le présent, j'en appelle à votre arbitrage pour un dossier particulièrement sensible, celui de la prime voie publique.

Le décret portant création de cette prime et l'arrêté du 25 avril 2024 listant les services pouvant en bénéficier, sont le reflet d'une méconnaissance des missions et fonctions des officiers de la filière sécurité publique.

En effet, trop peu d'officiers sont aujourd'hui éligibles en dépit d'une présence quotidienne sur le terrain. Cette présence opérationnelle indispensable au bon fonctionnement du service public et les risques encourus en raison de la banalisation de la violence à l'encontre des forces de l'ordre ne peuvent être ignorés.

Comment peut-on légitimement exclure de ce dispositif bon nombre d'officiers affectés en voie publique ?

En pareil cas, SYNERGIE-OFFICIERS assimile cette exclusion à un véritable mépris à l'égard notamment des chefs SSQ, de leurs adjoints, des chefs UOP, des chefs UAO, des chefs SDSP ou SLSP et de leurs adjoints, des officiers des SDN ... qui ont pour missions principales d'assurer des dispositifs sur la voie publique.

Cette liste très restrictive ne peut être acceptée par les officiers qui œuvrent sans relâche et avec professionnalisme. Ces derniers sont dans l'incompréhension totale face à la parution de cet arrêté. La colère gagne les rangs surtout dans ce contexte d'engagement extrême et de fatigue lié aux JOP 2024.

SYNERGIE-OFFICIERS regrette amèrement cette situation puisque nous avons alerté l'administration quant aux carences de cet arrêté. C'est à l'occasion d'un dialogue social précipité et bâclé que SYNERGIE-OFFICIERS a formulé des observations qui n'ont aucunement été prises en compte dans la mesure où l'arrêté paraissait le lendemain !

Nous avons donc assisté à un fac-similé de dialogue social.

Si SYNERGIE-OFFICIERS a toujours revendiqué l'augmentation de l'IRP comme seule mesure permettant une juste et équitable reconnaissance de l'engagement quotidien de tous les officiers et ce, sans distinction ; il n'en demeure pas moins que nous nous devons d'accompagner la mise en place de la prime voie publique puisque tel a été le choix de l'administration.

C'est pourquoi, SYNERGIE-OFFICIERS sollicite auprès de vous, Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale, la modification en urgence de cet arrêté liste via un réel dialogue social.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce sujet, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de mon profond respect et de ma plus grande considération.

La Secrétaire Générale  
**Gaëlle JAMES**

